



STADIUM
MONTIGNY
ATHLETIC CLUB

Règlement PARCOURIR MONTIGNY 2024

Site internet : <http://smac78.athle.com>

Demande de renseignements : parcourirmontigny@gmail.com

Adresse postale :

STADIUM MONTIGNY ATHLETIC CLUB - BP 86 - 78185 ST QUENTIN EN YVELINES

Responsable Parcourir Montigny : [Olivier LUCO](#)

Entité Juridique Responsable : [Stadium Montigny Athletic Club](#)

Date de la course :

Dimanche 10 novembre 2024

Parcourir Montigny est organisée conjointement par l'association Stadium Montigny Athletic Club avec le soutien de la commune de Montigny le Bretonneux.

Cette organisation bénéficie du concours :

- De la préfecture des Yvelines et du département des Yvelines,
- De la communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines,
- Des équipes de la mairie et de la police municipale de Montigny le Bretonneux,
- De la Fédération Française d'Athlétisme, de la Ligue d'Ile de France d'Athlétisme, du Comité des Yvelines d'Athlétisme et de sa Commission des Courses Hors Stade,
- De partenaires économiques,
- Des organismes de secours
- D'intervenants extérieurs (agents de sécurité, speaker, photographe, juges arbitres)
- De plus de 100 bénévoles

1. PROGRAMME DES COURSES

Le Parc des sports de La Couldre, situé 4 route de Trappes 78180 Montigny le Bretonneux, accueille l'événement **Parcourir Montigny**.

Parcourir Montigny est une course à pied exclusivement sur route.

Programme du dimanche 10 novembre 2024

9H40 : 5 km femmes et hommes (à partir de la catégorie Minimes - 2011 et avant)

10h00 : 10 km femmes – hommes – *Challenges inter-entreprises (à partir de la catégorie Cadets – 2009 et avant)

11h10 : 1500 m filles et garçons (catégories Benjamins & Poussins 2012 à 2015)

11h25 : 800m filles et garçons Ecole d'athlétisme (2016 à 2018)

* Pour s'inscrire au challenge inter-entreprises il faut composer une équipe de 5 personnes minimum et de 10 maximum. Désigner un capitaine qui inscrira l'ensemble de l'équipe avec un nom de référence.

Le décompte des points sera le suivant :

Classement de 1 à 100 : 10 pts Classement de 101 à 200 : 9 Pts Classement de 201 à 300 : 8 Pts

Classement de 301 à 400 : 7pts Classement de 401 à 500 : 6Pts Classement de 501 à 600 : 5Pts

Classement de 601 à 700 : 4 pts

Le classement se fait sur la totalité des arrivants de l'équipe. En cas d'égalité aux points, le classement se fera à la place au général du premier de chaque équipe.

Challenge limité à 10 équipes et la date limite d'inscription est fixée au 31 octobre 2024 à 16h.

La course de 10 km est inscrite aux calendriers officiels du département des Yvelines et de la Commission Départementale des Courses Hors Stades des Yvelines et fait partie à ce titre du Challenge des Yvelines.

Les courses de 5 & 10 km bénéficient (dès l'édition 2021) du **Label Qualificatif Régional** et sont qualificatives pour les championnats de France.

2. INSCRIPTIONS

Le nombre de dossards attribué est limité à :

- **800** pour le 10km (600 hommes et 200 femmes)
- **350** pour le 5km, (200 hommes et 150 femmes)
- **200** pour les courses enfants (120 sur 1500 m et 80 sur 800 m).

Les courses sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non, femmes et hommes. Les dossards sont attribués dans la limite des disponibilités dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

NB : Les courses labellisées (5 et 10 km) obligent à identifier les coureurs hommes et femmes avec des dossards distincts.

Les concurrents handisports sont également accueillis à titre gratuit pour eux-mêmes et à titre payant pour les accompagnateurs éventuels (prendre contact lors de l'inscription).

IMPORTANT :

Il est strictement interdit de participer aux épreuves proposées sans inscription validée par l'organisation et sans dossard. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident / accident survenant dans ce cas de figure.

Les inscriptions s'effectueront:

- **En ligne** uniquement avant vendredi 08 novembre 12h00 sur le site web <https://www.oxybol.fr/> (dans la limite des dossards disponibles).

L'organisation **ne prévoit pas d'inscription par courrier, ni sur place.**

Lors de l'inscription à la course du 10km vous aurez la possibilité de solliciter un dossard « **PREFERENTIEL** ». Pour cela, il vous sera nécessaire de justifier une des performances ci-dessous :

50 dossards homme et 30 dossards femme « préférentiels » seront attribués suivant les conditions suivantes.

- **10Km Homme : chrono de 36 minutes maximum**
- **10km Femme : chrono de 47 minutes maximum**

La période de référence va du 1/09/2023 au 30/08/2024 et devra figurer sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme.

Les organisateurs se réservent le droit sans cette justification de ne pas vous attribuer une place dans le sas Préférentiel.

Toute participation est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- D'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, **en cours de validité** à la date de la manifestation.

Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

Ou d'une **licence sportive, en cours de validité** à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFH)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

NB : Les licences des fédérations de triathlon ne sont pas acceptées.

- Ou pour tout participant majeur non licencié se connecter, **dans les 3 mois précédant la compétition**, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes de sensibilisation aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied. Le participant pourra éditer son attestation **de fin de Parcours**, puis la fournir à l'organisateur avant la course selon les modalités définies. Ce document remplace désormais le certificat médical.
- Ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. Voir annexe « Autorisation parentale pour un mineur »

A noter que le fait de s'inscrire vaut accord pour permettre à l'équipe médicale de sécurité sanitaire de procéder à tous soins, évacuation sanitaire, et hospitalisation qui seraient jugés nécessaires de la part des services médicaux par l'état d'un coureur.

Aucune inscription ne pourra faire l'objet d'un remboursement quel que soit le motif d'annulation.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié. Le dossard devra être entièrement visible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

3. TARIFS

Heure	Course	Année de naissance	Tarifs	Tarifs Licenciés FFA
10h00	10 km	2009 et avant	16 €	14 €
9h40	5 km	2011 et avant	12 €	10 €
11h	1,5 km	2012 à 2015	3 €	3 €
11h15	800 m	2016 à 2018	3 €	3 €

(1) Le dossier doit être reçu avant le jeudi 07 novembre à minuit. Les tarifs indiqués intègrent les frais d'inscriptions internet.

4. DOSSARDS

Les dossards pourront être retirés de préférence le samedi 09 novembre de 14h à 18h00 ou le dimanche 10 novembre à partir de 8h00, au gymnase Ladoumègue, qui fait partie du complexe sportif du stade de La Couldre, 4 route de Trappes, 78180 Montigny le Bretonneux.

L'heure limite de retrait des dossards est fixée à 9h30 pour les courses adultes, et 10h30 pour les courses enfants.

Aucun dossard ne sera donné si le dossier d'inscription n'est pas à jour, même si le paiement du droit d'inscription a bien été effectué.

Le dossard est obligatoire et devra être apposé sur la poitrine bien à plat, être ni plié, ni froissé et épinglé aux 4 coins, et laisser apparaître l'espace publicitaire des partenaires.

Un cadeau sera distribué à chaque inscrit des courses des 5 et 10 KM sur présentation du dossard lors de la remise des dossards.

5. DROIT A L'IMAGE ET DRONE

Le fait de remplir une fiche d'inscription autorise les organisateurs à utiliser pour leurs besoins de communication et de promotion les images des concurrents (photos, films, ...) sur lesquels ils pourraient apparaître.

Les concurrents acceptent le survol éventuel d'un drone dans le respect des règles de sécurité.

6. CAS DE FORCE MAJEURE

En cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons de force majeure : annulation de sécurité imposées par les autorités en raison de l'actualité du moment, décision de l'organisation en raison de conditions climatiques exceptionnelles rendant dangereuse la course, décision du maire, modification des mesures de sécurité à appliquer en cours d'année rendant insurmontables les modalités d'organisation les concurrents ne pourront prétendre à aucun remboursement ou indemnisation.

7. PARCOURS

Le parcours est mesuré par des officiels de la FFA selon les règles IAAF.

C'est un parcours de deux boucles de 5 km avec une arrivée sur la piste d'athlétisme du stade. Il est exclusivement sur route, sans difficulté majeure, roulant et présentant un faible dénivelé (30 mètres environ).

Les KM 1, 5 et 9 seront signalés par des panneaux visibles.

Un ravitaillement sera proposé aux environs du KM 5 et à l'arrivée (sauf si contraintes sanitaires en vigueur).

8. SECURITE

*La sécurité est assurée par des signaleurs, des agents de police et agents de sécurité.
Des véhicules, motorisés ou non, assureront l'ouverture et la fermeture des rues aux coureurs.*

Le parcours emprunté est fermé à la circulation.

*Les agents de Police et les signaleurs seront cependant autorisés à faire circuler quelques véhicules mais dans le respect de consignes très strictes et exceptionnelles, **et uniquement dans le sens de la course.***

Les coureurs doivent donc garder la plus grande vigilance pendant la course.

Les accompagnateurs sont interdits même pour les courses enfants sous peine de disqualification.

L'accès aux parkings pour les voitures sera sécurisé par des barrières, une signalisation adaptée, et des signaleurs.

Des agents de sécurité seront présents aux zones d'accès au site pour les piétons. Une fouille des sacs pourra être exigée.

9. ASSURANCE

L'événement, l'organisation et les participants bénéficient d'une protection responsabilité civile par l'assurance souscrite par l'association Stadium Montigny Athletic Club.

Les licenciés bénéficient de la couverture de la licence fédérale.

10. POSTES DE SECOURS

Un poste de secours mobile sera installé dans le stade, près des zones de départ et d'arrivée.

Les participants ont devoir d'assistance envers toute personne en situation de détresse. Des postes radios sont répartis sur le parcours pour donner l'alerte si besoin.

L'inscription entraîne l'acceptation de tous soins, évacuation, hospitalisation, intervention médicale y compris opération qui seraient jugées nécessaire par le corps médical en fonction de l'état du patient y compris pour les enfants mineurs.

11. RAVITAILLEMENT

Un poste de ravitaillement sera placé aux alentours du KM 5, ainsi qu'à l'arrivée. Seuls les postes de ravitaillement de l'organisation sont autorisés sous peine de disqualification.

Les participants sont priés d'utiliser les poubelles mises à disposition à proximité afin de préserver l'environnement et limiter le nettoyage post course.

Note : ce point est susceptible d'être impacté par les règles sanitaires liées aux COVID 19

12. CONTROLE ANTI-DOPAGE

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage. En cas de contrôle, l'athlète pourra être accompagné d'une personne de son choix et devra justifier de son identité.

13. VESTIAIRES – DOUCHES - SANITAIRES

Des vestiaires Femme et Homme avec douche seront mis à disposition des participants.

Les sanitaires du stade seront également mis à disposition. Les participants sont vivement invités à les utiliser et prendre leur disposition pour respecter l'environnement et la qualité du site.

Note : ce point est susceptible d'être impacté par les règles sanitaires liées aux COVID 19.

14. CONSIGNE

Un service de consigne tenu par des bénévoles est mis à disposition des participants le jour de l'épreuve de 8h à 11h30.

L'organisation recommande cependant de ne pas déposer d'objets de valeur et décline toute responsabilité en cas de perte ou manque constaté lors de la récupération du sac.

NB: ce point est susceptible d'être impacté par les règles sanitaires en vigueur (ex : COVID 19).

15. CLASSEMENTS ET RESULTATS

Le chronométrage est assuré par le port du dossard équipé d'une puce, le signal de départ donné par le représentant de la FFA. Un tapis de départ sera mis en place pour une prise de temps réels de chaque participant.

Un classement sera organisé suivant les catégories FFA.

Les résultats au scratch seront affichés à l'arrivée et seront également consultables sur le site Oxybol.fr.

Les réclamations doivent être posées dans les 30 minutes qui suivent l'affichage.

16. RECOMPENSES

Chacune des épreuves sera dotée des récompenses suivantes remises aussitôt les classements établis.

	TOUS	RECOMPENSES
10 KM	Cadeau	3 premiers au temps scratch
5 KM	Cadeau	3 premiers au temps scratch
1,5 KM	Médaille	1 ^{er} de chaque catégorie
800 M	Médaille	1 ^{er} de chaque catégorie
Challenge équipes	Cadeau	1 ^{er} au point

17. ENVIRONNEMENT

Chaque coureur doit s'engager à respecter l'environnement avant, pendant et après la course.

En particulier, l'organisation requiert un effort de tous les participants dans la gestion des déchets produits.

Des sanctions ou pénalités pourront être considérées par l'organisation en cas de comportement inapproprié.